



MAIRIE DE SAINT-ALBAN
LOZÈRE

PLACE DU BREUIL
48120 ST-ALBAN SUR LIMAGNOLE

ARRÊTE MUNICIPAL D'OCTROI D'UNE AUTORISATION DE VOIRIE

Le Maire de la Commune de Saint-Alban-sur-Limagnole ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, dans ses articles L. 2211-1, L. 2212-5 et L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu le Code de la Route, dans ses articles R. 411-21-1 et R. 417-10 10,

Vu la demande en date du 28 octobre 2022 présentée par l'Entreprise ADS PACA située 56270 PLOEMEUR 15, rue Galilée pour le déménagement de Madame DE LUCA Marie domiciliée 18 rue de la Chastre à Saint-Alban-sur-Limagnole en date du 4 et 5 novembre 2022 de 8h à 17h,
Vu que ce déménagement nécessite l'utilisation de véhicules et de matériels empiétant sur la Rue de la Chastre,

Considérant qu'il importe de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique, et réglementer la circulation et le stationnement,

ARRÊTE

Article 1^{er} : En raison des motifs ci-dessus indiqués **la circulation sera interdite Rue de la Chastre (du 18, rue de la Chastre au 5, rue de la Chastre), le vendredi 4 novembre de 8h à 17h et le samedi 5 novembre 2022 de 8h à 17h.**

Article 2 : Le stationnement sera interdit et réputé gênant sur l'emprise du chantier.

Article 3 : La pré signalisation et la signalisation réglementaires seront mises en place par l'entreprise la société ADS PACA. La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

Article 4 : Toute intervention du service gestionnaire de la voirie, en cas de danger pour les usagers, sera facturée directement à l'Entreprise société ADS PACA.

Article 5 : Dès l'achèvement des travaux, tous décombres et matériaux devront être enlevés et la chaussée remise en son état initial.

Article 6 : La présente autorisation peut être révoquée pour non-respect des conditions imposées.

Fait à Saint-Alban-sur-Limagnole,
Le vendredi 28 octobre 2022

Le Maire,
Samuel SOULIER

Ampliation sera transmise à :
La société ADS PACA
Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Saint-Alban
Monsieur le Chef du centre des Sapeurs-Pompiers de Saint-Alban.

